

15.02.2024

5 conseils aux PME pour sécuriser la pratique du Home Office

Le Home Office suppose que le salarié quitte parfois l'environnement sécurisé, organisé et contrôlé de l'entreprise. À la direction de prendre les mesures techniques et organisationnelles qui s'imposent au cas par cas, afin de garantir la sécurité des données de l'entreprise.

Découvrez comment sécuriser la pratique du Home Office dans notre [nouvel article \(https://www.ebas.ch/fr/5-conseils-aux-pme-pour-securiser-la-pratique-du-home-office/\)](https://www.ebas.ch/fr/5-conseils-aux-pme-pour-securiser-la-pratique-du-home-office/).